



Cession de parts pour un changement de statut étudiant commerçant

Par **Beunass**, le **30/07/2011** à **20:24**

Bonjour,

Je suis un étudiant algérien, j'habite à Paris et je compte exercer une activité commerciale. J'ai déposé mon dossier à la préfecture de Paris et à ma grande surprise, ils m'ont demandé les relevés de notes de cette année mais le problème est que j'ai renoncé à mes études lorsque j'avais décidé d'exercer cette activité commerciale, donc je n'ai pas de relevés de notes 2010/2011.

J'aimerais bien savoir S.V.P votre avis sur ma situation.

Est-ce que ma demande sera rejetée pour motif d'absence de relevés de notes ?

Quel est le rôle des accords franco-algériens en ce qui concerne le changement de statut étudiant à commerçant ? Est-ce un droit pour un algérien ?

Je vous remercie pour vos renseignements, cordialement.

Par **edith1034**, le **31/07/2011** à **10:59**

bonjour,

pour avoir une carte de séjour de dix ans il faut justifier que l'on tient ses engagements

le relevé de notes sert à démontrer que l'on soutient ses engagements

pour tout savoir sur les sociétés

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>